

## Nantes est-elle bretonne ?

Et voilà ! Rien que par un point d'interrogation, l'auteur de ces lignes vient de se fâcher avec les militants inconditionnels du rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne administrative. Et rien qu'avec cette phrase, il vient d'ennuyer celles et ceux qui se moquent bien de la question, celles et ceux aussi pour lesquels des termes comme « Bretagne administrative » relèvent du chinois.

Et pourtant, le thème remplit régulièrement les colonnes du courrier des lecteurs de la presse quotidienne, suscite de multiples conférences, colloques, manifestations, protestations, iras et délires.

Alors, si nous essayions, tranquillement, de présenter les pièces du dossier, de manière à permettre à chaque citoyen de se forger une opinion ? à tous ceux qui en ont déjà une, d'en douter, voire de la modifier ? et à tous ceux qui s'en moquent, de se dire que, finalement, la question n'est pas sans intérêt, et pas sans enjeu non plus ?

21 questions donc, et 21 tentatives de réponse...

### 1) Auteur, comment oses-tu te prétendre objectif ?

Voilà bien l'exemple d'une vraie question mal posée : l'objectivité, ça n'existe pas plus en histoire que dans le journalisme. Je vais essayer, bien plus simplement, d'être honnête : rassembler les pièces du dossier, les critiquer le mieux possible, n'en dissimuler aucune qui me soit connue.

Cela doit donc commencer par un aveu : oui, j'ai une opinion personnelle. Nantais, je me sens breton. Mais je n'ai aucune envie d'imposer *mon* opinion à quiconque, et, j'ose le prétendre, cela n'empêche aucunement de réfléchir. En particulier à l'utilisation de l'histoire, puisque je suis historien : m'insupportent, je l'avoue d'entrée, les donneurs de leçons qui avancent leurs certitudes « irréfutables » fondées sur l'histoire. L'histoire aide à réfléchir, mais n'apporte *jamais* de certitude sur le présent et l'avenir.

Je vais donc essayer d'aider chacun à se forger une opinion, sur des fondements aussi honnêtes, précis et solides que possible.

### 2) Depuis quand peut-on dire que Nantes est en Bretagne ?

Poser la question est essentiel : cela veut dire qu'un territoire est une construction humaine, historique. Il ne commence pas à « la nuit des temps ». Et il n'est donc ni éternel, ni immuable, n'en déplaie aux forcenés des « leçons de l'histoire »...

En outre, il existe une très grande différence entre la notion juridique et administrative de territoire, et le territoire tel qu'il est perçu par ses habitants et par ses voisins. Par exemple, il n'existe plus de Bretagne, sur le plan juridique et administratif, après le découpage départemental intervenu en 1790, mais la perception de la Bretagne demeure vivante, incontestablement, bien après cette date !

Sur le plan administratif, on peut répondre assez clairement. À l'époque gallo-romaine et même avant la conquête romaine, le territoire de la cité des Namnètes ne s'étend peut-être pas au sud de la Loire, domaine des Pictons. C'est au cours du haut Moyen Âge que se définissent peu à peu un comté de Nantes et un diocèse de Nantes, aux limites quasiment communes et très proches de celles de l'actuel département de Loire-Atlantique. Mais l'installation de ce territoire nantais est très lente : au 8<sup>e</sup> siècle encore s'impose une Marche de Bretagne (un temps confiée à Roland, celui qui périt à Roncevaux...) qui réunit le comté de Nantes, celui de Rennes et celui de Vannes.

Un premier tournant décisif intervient en 851, quelques mois après la mort de Nominoé. Son fils, Érispoé, remporte du 22 au 25 août à Beslé (sur les bords de la Vilaine) une victoire essentielle sur les troupes du souverain carolingien, Charles le Chauve. Le traité d'Angers consacre cette victoire : le chef breton, reconnu roi, obtient le contrôle des comtés de Rennes et

de Nantes, ainsi que du pays de Retz. C'est l'acte de naissance de la Bretagne dite « historique », incluant donc Nantes.

Cet état de choses ne dure cependant que quelques années. Érispoé est assassiné en 857, le territoire breton s'étend en incluant Anjou et Cotentin avant de refluer, et finit par éclater dans les premières années du 10<sup>e</sup> siècle sous les assauts des Vikings : Alain le Grand, dernier roi reconnu par les Carolingiens, disparaît vers 907. Le symbole de cette déliquescence est le mythe d'un Alain Barbetorte, petit-fils d'Alain le Grand, fauchant de son épée les orties qui avaient envahi la cathédrale d'une Nantes désertée...

En tout cas, quand Alain Barbetorte chasse les Vikings et se réinstalle à Nantes en 937, il ne contrôle, au mieux, que la moitié méridionale de l'ancien royaume. Le premier âge de la « Bretagne historique » n'aura donc duré que quelques années, mais il constitue l'exemple rare d'un État dont les habitants parlent deux langues totalement différentes, qui donneront le breton et le français.

Le second tournant décisif intervient très progressivement au cours du 11<sup>e</sup> siècle, à mesure que se règle le dur conflit entre les comtes de Rennes et de Nantes, finalement arbitré par le comte de Cornouaille Hoël qui devient duc en 1066. On peut considérer qu'à cette date les limites extérieures de la Bretagne sont de nouveau stabilisées, sensiblement sur les frontières actuelles. Sensiblement seulement : la notion de frontière implique alors plutôt une zone qu'une ligne, une zone qui se traduit souvent, concrètement, en espaces forestiers, ou bien en territoires contestés dont il restera, jusqu'à la Révolution, les « marches », paroisses partagées entre Bretagne et Anjou ou Bretagne et Poitou, selon des règles aussi précises que complexes.

Quant à l'appartenance de Nantes à cette Bretagne, elle est à peu près acquise à partir de 1084, avec l'arrivée au pouvoir ducal d'Alain Fergent. À peu près seulement, dans la mesure où le duc n'exerce pas directement son autorité sur Nantes, confiée en apanage à son frère Mathias jusqu'à la mort de celui-ci en 1103.

Nous retiendrons donc qu'à partir de 1100 environ l'appartenance de Nantes à la « Bretagne historique » – c'est-à-dire à un état féodal, le duché – devient incontestable, et que les limites de cette « Bretagne historique » ne changeront pas ensuite : il existe donc, cas très rare dans l'histoire de l'Europe, un territoire dont les limites ne changent pas entre la fin du 11<sup>e</sup> siècle et 1790, soit pendant environ 700 ans, et Nantes en relève sans doute possible.

### 3) À quelle époque Nantes est-elle devenue capitale de la Bretagne ?

Si l'on entend bien le terme de *capitale* au sens moderne, à savoir le siège de l'administration centrale, la réponse est simple : Nantes n'a jamais été la capitale de la Bretagne.

Au temps des ducs de Bretagne, donc jusqu'à la fin du 15<sup>e</sup> siècle en pratique, la raison est simple : l'administration – longtemps embryonnaire – suit le duc dans ses déplacements, et il n'existe donc aucune véritable capitale.

Nantes est donc une résidence ducal parmi d'autres : fréquemment utilisée, par exemple, au temps de la dynastie de Cornouaille, donc à partir de 1051. De même, c'est à Nantes que le roi de France Philippe-Auguste se déplace en 1206 pour remettre de l'ordre dans un duché qui vient de passer sous son autorité. Mais à l'inverse c'est à Rennes qu'Henri II Plantagenêt et son fils Geoffroy sont d'abord reçus lors de l'installation de ce dernier comme duc, en 1169, avant de recevoir à Nantes l'hommage de leurs vassaux bretons. De même est-ce à Rennes que se tient l'assemblée d'où est issu le premier grand texte juridique breton, l'Assise au comte Geoffroy (1185). De même les ateliers monétaires sont-ils nantais, mais aussi rennais et vannetais, et même un temps guingampais. De même l'embryon de Chambre des comptes créé sous le duc Jean I<sup>er</sup> le Roux (1237-1286) est-il confié à l'abbé de Prières et ses archives conservées au château de Muzillac. Il serait facile de multiplier à l'infini ce type de remarques.

Les choses évoluent peu à la fin du 14<sup>e</sup> et au 15<sup>e</sup> siècle, quand s'organise vraiment une administration ducal. Le Conseil ducal continue à suivre le duc dans ses déplacements : il est donc le plus souvent à Nantes, mais aussi à Vannes, Redon, Rennes, Fougères, Dol, Dinan... Le

duc Jean V (duc de 1399 à 1442), en particulier, est très attiré par Vannes et sa région, dont le château de Suscinio, dans la presqu'île de Rhuys. Alors que François II (1458-1488) préfère Nantes et le magnifique château qu'il s'occupe à faire reconstruire à partir de 1466. Il faut cependant souligner que, dans le dernier siècle du duché, tous les ducs sauf un meurent à Nantes ou dans les environs immédiats.

La Chambre des comptes s'est installée à Vannes en 1365, et ne viendra à Nantes qu'après 1491. Les assemblées, en principe annuelles, des États de Bretagne se tiennent plus souvent à Vannes qu'à Nantes, et aussi à Rennes, Ploërmel, Dinan, Redon.

Même si la Chancellerie installe ses archives dans le château de Nantes (nous en conservons un inventaire daté de 1395), on ne peut que rejoindre l'historien Jean-Pierre Leguay dans sa formulation : « aucune ville ne joue encore le rôle de capitale dans le sens moderne du terme ».

Les grandes institutions « modernes » ne modifient pas la situation : c'est à Nantes que le duc François II installe l'Université en 1461, dans ce qui est la plus grande ville et sa ville préférée. Mais, si Nantes accueille la Chambre des comptes tout au long de l'époque « royale », jusqu'à la Révolution, les deux rouages essentiels de l'administration provinciale sont rennais : le Parlement, qui s'y fixe en 1561 après quelques années d'hésitation entre les deux villes, et l'Intendance, en 1689. Et, logiquement, c'est presque toujours à Rennes que se réunissent les États au 18<sup>e</sup> siècle, à Rennes donc que se produit le premier affrontement entre nobles et bourgeois dans lequel le jeune Chateaubriand, présent, voit non sans raison un des premiers actes de la Révolution de 1789...

Si l'on étend le sens du terme *capitale* à des notions plus subjectives, on peut en revanche retenir que Nantes est incontestablement la capitale *économique* de la Bretagne (et d'un ensemble plus vaste, s'étendant loin vers le Poitou et la Touraine), encore que son rayonnement dans la province soit, à certains moments au moins (à la fin du 17<sup>e</sup> et au début du 18<sup>e</sup> siècle en particulier), comparable à celui de Saint-Malo. Mais elle n'est à aucun moment capitale *intellectuelle* : l'Université n'a jamais exercé de réel rayonnement, et c'est à Rennes, à Quimper et à Vannes que les jésuites ont installé leurs collèges, lieux essentiels de la formation intellectuelle des jeunes gens des classes aisées pendant plus d'un siècle et demi, entre 1604-1637 (selon le collège) et l'expulsion de la Société en 1762. Nantes ne bénéficie que d'un collège tenu par les Oratoriens, excellent au demeurant, mais qui n'en fait évidemment pas une capitale. Dans le domaine *religieux*, Nantes n'exerce aucun magistère. Dans le domaine *artistique* enfin, elle est à l'évidence dominée par la réalisation, rennaise, du palais du Parlement de Bretagne au 17<sup>e</sup> siècle.

Après 1790 et la disparition des provinces, la domination rennaise persiste dans la plupart des domaines administratifs : circonscription judiciaire, région militaire (même si Nantes et Rennes sont chacune à la tête d'une région entre 1871 et 1914), circonscription académique (jusqu'en 1961) et donc logiquement Université moderne (celle de Rennes est créée en 1806, celle de Nantes en 1962). Cette organisation a des effets sur l'ensemble du monde savant : la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne* a son siège à Rennes, les principaux éditeurs sont aujourd'hui rennais.

Elle est plus tardive à s'imposer dans le domaine des médias : en 1850, Nantes dispose de cinq quotidiens locaux, et Rennes d'aucun, mais de nos jours la presse rennaise (*Ouest-France*) représente les trois-quarts de la presse locale quotidienne diffusée dans le département. Mieux même, le quotidien nantais *Presse-Océan* appartient aujourd'hui au groupe rennaise constitué autour d'*Ouest-France*. Et le quotidien rennaise se trouve être un des deux seuls quotidiens français n'ayant pas son siège dans la ville principale du territoire qu'il couvre !

Ainsi, s'il fallait désigner une « capitale historique » de la Bretagne, la réponse serait impossible pour la période ducal, et c'est Rennes qui s'imposerait sans aucun doute à partir du 16<sup>e</sup> siècle.

#### 4) Pourtant, le château des ducs de Bretagne se trouve bien à Nantes ?

Non ! *Un* des châteaux des ducs de Bretagne, en concurrence notamment avec celui de L'Hermine, à Vannes, et celui de Suscinio, ces deux derniers préférés par le duc Jean V on l'a vu. Mais la résidence qu'y fait souvent le duc François II explique qu'Anne de Bretagne y soit née, le 25 janvier 1477, et qu'elle lui semble attachée : c'est là que sont célébrées ses secondes noces en 1499.

Oui, en revanche, le château de Nantes est devenu *le* château des ducs de Bretagne, par défaut : L'Hermine a disparu et, malgré la remarquable restauration récente, Suscinio a trop perdu de son faste d'antan. Il faut cependant souligner que le château de Nantes n'est pas, historiquement, le seul château des ducs de Bretagne à Nantes : le premier château est celui du Bouffay, édifié dans la dernière décennie du 10<sup>e</sup> siècle par le comte de Rennes Conan pour surveiller la ville, et qui sert de château ducal jusqu'au 13<sup>e</sup> siècle. Et surtout la période où les ducs font leur résidence principale dans l'actuel château se limite à quelques décennies dans la deuxième moitié du 15<sup>e</sup> siècle.

Il a donc une histoire bien plus longue de château royal : cela se traduit par le fait que, dans le château actuel, un seul bâtiment dit le Grand Logis (avec la tour adjacente de la Couronne d'or) date du 15<sup>e</sup> siècle. Le Petit Gouvernement date du 16<sup>e</sup> siècle, le Grand Gouvernement est profondément transformé au 17<sup>e</sup>, la Conciergerie et le Harnachement datent du 18<sup>e</sup>. Et les fortifications elles-mêmes (les tours), si elles datent pour l'essentiel du 15<sup>e</sup> siècle, sont complétées et en partie transformées aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles.

En termes d'usage, le château n'est plus, à partir du 16<sup>e</sup> siècle, qu'une place forte d'intérêt régional, et sert principalement de prison, en particulier pour des protestants en 1622, pour le comte de Chalais en 1626, pour le futur cardinal de Retz en 1654, pour le marquis de Pontcallec et ses amis en 1720, pour les prisonniers anglais des guerres maritimes, pour les prêtres réfractaires avant leur expulsion en 1792, et bien sûr pour les soldats de la garnison. Ces exemples montrent que le lien avec la Bretagne se distend, ce que révèle bien la signature du célèbre édit de Nantes, en 1598, événement qui n'a évidemment rien à voir avec l'histoire spécifique de la Bretagne.

Sa cession par l'État à la ville de Nantes (1915) permet d'y installer des musées, des Arts décoratifs (1921), de la Marine (1956), d'Histoire de Nantes (2007), qui, en particulier dans l'entre-deux-guerres, consacrent une large place à la Basse-Bretagne, mais c'est à Rennes qu'est créé un Musée de Bretagne.

Sa désignation comme « château des ducs de Bretagne » est toute récente. Elle n'a pas lieu d'être au 15<sup>e</sup> siècle, puisque évidente, et pas plus du 16<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle, puisqu'il est château royal. Au 19<sup>e</sup> siècle, il n'est que le « vieux château » de Nantes pour un Flaubert qui, dans *Par les champs et par les grèves*, évoque son histoire sans faire la moindre allusion aux ducs, et de même, pour les nombreux artistes qui s'en inspirent pour des gravures, que le « château de Nantes ».

Un des tout premiers – sinon le premier – à lui attribuer une appellation de « château des ducs de Bretagne », dans un ouvrage publié en 1923, est Marc Elder, prix Goncourt en 1913 et surtout conservateur au château de 1924 à 1933. Mais c'est également au château que se déroule, pour l'essentiel, la commémoration du quatrième centenaire de l'union de la Bretagne à la France, en 1932, manifestation pour le moins ambiguë du point de vue de l'histoire des ducs, et qui laisse une trace bien visible avec la pose d'une immense plaque commémorative. Et l'ouvrage parfois perçu comme les mémoires nantaises de Julien Gracq, *La forme d'une ville* (1985), n'évoque jamais le bâtiment que sous le nom d'un « château » jamais visité et lié seulement à la mémoire d'Henri IV.

La municipalité hésite tout autant : elle envisage ainsi en 1909 d'installer l'Hôtel de ville dans le château, ce qui indique bien qu'il est alors perçu avant tout comme nantais. De même une grande exposition y célèbre-t-elle en 1945 *Nantes, capitale de l'Ouest*, et non pas de la seule Bretagne. C'est alors aussi que sont reconnus deux musées à l'intérieur du château, celui des Arts décoratifs et celui d'Art populaire, ce dernier étant le plus souvent désigné, dans l'usage commun, comme « musée breton »...

Même si, dès 1956, la création du Musée de la Marine s'accompagne d'une affiche le situant dans le « château des ducs de Bretagne », la reconnaissance en bonne et due forme de cette désignation est plus tardive encore, et correspond à l'émergence d'une identité bretonne de Nantes, à partir des années 1970. Elle est ainsi parallèle, et pour les mêmes raisons, à la transformation du nom de la place du Parlement de Bretagne à Rennes, passée de « place du Palais » à « place du palais du Parlement », puis « du Parlement de Bretagne », avec au terme une plaque bilingue.

Cependant, sauf à nier toute importance à notre histoire contemporaine, l'appellation de « château des ducs de Bretagne » apparaît historiquement fondée, puisqu'elle correspond à une évolution culturelle réelle, elle-même étayée par un épisode bref mais historiquement incontestable.

### 5) Quand a-t-on parlé le breton à Nantes ?

Cette question appelle *trois* réponses.

La première, factuelle, est simple : jamais les « Nantais natifs » n'ont parlé breton, Nantes se situant nettement à l'Est de la limite la plus large de l'usage de cette langue.

En revanche, deuxième réponse, des immigrés ont évidemment parlé breton à Nantes. On peut le présumer pour une bonne partie des soldats de chefs comme Nominoé et Érispoé, pour ne citer que les plus célèbres. Nous en sommes sûrs au 11<sup>e</sup> siècle pour les hommes qui accompagnent le duc de Cornouaille Alain Canhiart lors de son installation triomphale à Nantes, en 1051, mais cela dure peu : Alain Fergant (duc de 1084 jusque vers 1112) est très probablement le dernier duc à s'exprimer en breton.

Et surtout, le courant continu d'immigration depuis la Basse-Bretagne, qui connaît son apogée entre le milieu du 19<sup>e</sup> siècle et la Première Guerre mondiale, fait qu'une minorité de la population nantaise a constamment parlé le breton, au point que l'Église catholique assure à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, à l'église Sainte-Anne, confessions, prédication et office en breton.

Plus discrète aujourd'hui, comme dans l'ensemble de la Bretagne, la pratique de la langue bretonne se poursuit cependant, pour l'essentiel, à travers un enseignement destiné aux « néo-bretonnants ». Et, choix autant symbolique que significatif, le Musée d'histoire de Nantes du Château des ducs de Bretagne propose sa documentation et ses audioguides en six langues, dont le breton...

Enfin, troisième réponse, la question est biaisée : même si personne n'avait jamais parlé le breton à Nantes, cela n'aurait aucune conséquence quant à l'appartenance ou non de la ville à une Bretagne qui, nous l'avons vu, s'est constituée dès le 9<sup>e</sup> siècle au plus tard sur la base du bilinguisme de ses habitants.

### 6) Qu'est-ce donc qu'être Breton pour un Nantais ?

Une telle question ne peut avoir de réponse que nuancée ! Selon la personne concernée : il n'y a pas « le » Nantais, mais des attitudes très différentes selon les milieux sociaux et culturels, et plus encore selon l'époque.

Jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle en tout cas, pour, très probablement, l'immense majorité de la population nantaise, un Breton est d'abord un étranger : il parle une autre langue – le breton –. C'est un mendiant, un paysan grossier, un noble querelleur, avec pour point commun d'être ivrogne. Ces stéréotypes, attestés dès le 15<sup>e</sup> siècle, se traduisent à Nantes, de manière indiscutable, dans le cantonnement des Bretons à des tâches subalternes, celles que l'on réserve presque partout, presque toujours, aux travailleurs immigrés, au point de faire naître des appellations, celle de *lamballais* pour le métier de terrassier, celle de *Breton d'écurie* pour les palefreniers, véritable spécialité des immigrés léonards. C'est donc dire, je le souligne avec force, que le « Breton » des Nantais est en réalité un Bas-Breton : « un Breton », « une pauvre femme brette », c'est l'Autre, et pas « nous, les Nantais »...

### 7) En somme, pour les Nantais, Nantes n'est pas bretonne... ?

Cela, c'est une lecture anachronique ! Voici encore 400 ans, des hommes et des femmes originaires de Carquefou, de Bouguenais ou de Vallet – exemples parmi bien d'autres, évidemment – sont perçus comme des étrangers, et considérés comme tels en cas de difficulté : par exemple, ils sont expulsés de la ville et renvoyés dans leur paroisse d'origine lorsque la famine menace, au moins en théorie, car les autorités municipales ont bien du mal à faire appliquer ce genre de décision. Cela ne prouve en rien qu'ils n'appartiennent pas au Pays nantais ! Simplement, nous étions alors en des temps « barbares » où les autorités croyaient encore qu'on pouvait régler des problèmes de tous ordres en expulsant les étrangers...

L'exemple montre bien qu'il faut regarder d'un peu près, avec nuances, et en la remettant dans son contexte, l'histoire des rapports de Nantes avec la Bretagne.

### 8) Quand même ! Jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle en tout cas, les Bas-Bretons ne rencontrent pas de difficulté d'intégration à Nantes !

Ne confondons pas silence – relatif – des sources et absence de difficulté ! Et n'oublions pas que la question des rapports de Nantes avec la Bretagne n'a pas été réellement posée par les historiens avant la présente génération : elle n'intéressait pas, tout simplement. En partie au moins parce que ce lien était évident ; en partie aussi parce qu'une capitale s'intéresse peu ou pas du tout à ses immigrés : cela a également longtemps été le cas de Paris, toutes proportions gardées. Le véritable tournant, en tout cas au niveau du grand public, n'intervient qu'en 1996, avec la publication aux éditions Skol Vreizh d'un ouvrage collectif dirigé par les historiens Jean Guiffan et Didier Guyvarc'h, *Nantes et la Bretagne. Quinze siècles d'histoire*.

Cette histoire est, finalement, extrêmement banale : l'accueil ordinaire d'indispensables immigrés, ponctué de bouffées de rejet en des moments de forte tension.

Un des premiers épisodes qui nous laisse trace se situe ainsi au milieu du 11<sup>e</sup> siècle. L'auteur anonyme – très probablement un membre du clergé – de la *Chronique de Nantes*, close en 1049, manifeste une vive hostilité aux « Bretons » (et entendons toujours désormais : Bas-Bretons, ceux qui viennent de l'ouest de la péninsule et qui parlent le breton), tout simplement en réaction à l'installation à Nantes, en 1051, du comte de Cornouaille Alain Canhiart, accompagné de nombreux fidèles venus eux aussi de Basse-Bretagne et qui s'emparent vraisemblablement des principaux postes, si l'on en juge au départ forcé de l'évêque Airard. Nous avons là en même temps un bel exemple des limites d'une histoire de l'opinion publique : dans quelle mesure cet anonyme représente-t-il une opinion publique nantaise ?

Il faut attendre la fin du 15<sup>e</sup> siècle pour en avoir une réelle idée. La cour du très faible duc François II est partagée entre deux clans, et deux politiques : autour du chancelier Guillaume Chauvin, les partisans du rapprochement avec le roi de France, en particulier de grands barons comme les Rohan et les Rieux ; autour du receveur général du duché et riche bourgeois Pierre Landais, les partisans d'un pouvoir ducal fort et d'une réelle autonomie à l'égard du roi. En 1485, Chauvin est mort en prison, Landais triomphe, prépare un mariage de la petite Anne de Bretagne avec le prince de Galles, pour équilibrer le poids de la France par l'alliance anglaise... Or, quand le duc cède à la pression des barons et fait arrêter Landais, la foule couvre celui-ci d'injures, de quolibets, et le puissant financier et champion d'une réelle autonomie du duché à l'égard du royaume est pendu sans que quiconque manifeste.

Autre indice, concordant, lors de la révolte du Papier timbré en 1675. Pour réprimer cette révolte contre de nouveaux impôts – en fait plutôt une émeute, survenue le 20 avril –, quelques arrestations ont eu lieu. Le 3 mai, la foule prend littéralement l'évêque en otage pour faire libérer une femme. Mais, le 26 mai, elle laisse pendre un valet de cabaret, pour des raisons que l'administration, parfaitement indifférente en la matière, a fort bien comprises : « on avait bien fait de s'attaquer à un Bas-Breton ; si l'on eut entrepris d'arrêter des gars de la ville pour les mettre à mort, ainsi qu'on faisait de ce valet, ils auraient été plutôt tous pendus que de le souffrir [accepter] et pour cela, ils se seraient tous sacrifiés ».

Peut-on en conclure que Nantes n'est alors pas bretonne ? Certainement pas, tout simplement parce que la question ne se pose alors pas, ou en tout cas pas en ces termes d'appartenance. Se serait-il posé, qu'il aurait été impossible pour un Nantais de se sentir « breton », c'est-à-dire, on l'a vu, un de ces immigrés miséreux... Les rapports des Nantais avec la Bretagne et les Bas-Bretons sont tout simplement naturels, sauf évidemment si on imagine ces Nantais dotés d'un chromosome de la bretonnitude ! Et, en situation de crise, joue le réflexe du rejet de l'Autre, dont sont par exemple encore plus victimes à la même époque les protestants.

### 9) Quelle est l'attitude des intellectuels, des notables, des autorités ?

Jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, ils ne se démarquent *évidemment* pas des stéréotypes ordinaires qui visent les Bretons, et il n'y a donc rien qui soit spécifiquement nantais. Le meilleur exemple en est le portrait collectif que nous laisse au début des années 1660 un éminent trésorier de France, Jean-Baptiste Babin, issu de la bourgeoisie nantaise : le peuple breton, « rude, grossier, ignorant, brutal et si mal propre qu'on n'y voit que des galeux » n'a d'égal que les Nantais avides et médisants quoique « moins grossiers ». C'est l'esprit de caste qui s'exprime ici, le refus d'être assimilé à la barbarie provinciale : « parmi les autres nations, [les Bretons] deviennent capables et fort intelligents, mais ils perdent cette lumière chez eux et s'y rendent comme des bestes ». *Chez eux* : ce n'est pas la Bretagne que rejette ce Nantais, mais tout simplement le commun des mortels.

La Révolution entraîne un tournant essentiel : pour l'aristocratie et les notables les plus traditionnels, la Bretagne réduite à la Chouannerie devient le symbole des valeurs chrétiennes et conservatrices. Dès la restauration de la Monarchie, le Conseil municipal de Nantes se bat pour obtenir le retour à Nantes du reliquaire du cœur d'Anne de Bretagne (1819), suivi quatre ans plus tard de l'érection des statues d'Anne, du duc Arthur III et des connétables Olivier de Clisson et Bertrand du Guesclin sur les cours, au moment même où la statue de Louis XVI est hissée sur sa colonne...

La ligne est dès lors constante et ferme. En 1852 ainsi, le Conseil municipal refuse de céder le reliquaire de la duchesse Anne au Musée des Souverains français : « c'est un devoir pour le conseil de conserver à la commune cet objet, souvenir précieux d'une souveraine dont la mémoire est demeurée chère à la Bretagne »... En 1861, une « cavalcade historique » à l'occasion de l'Exposition nationale intègre druides et bardes, les ducs depuis le mythique Conan Meriadec, et encore Fouquet, le corsaire Cassard et le maire Mellier : Nantes, la Bretagne et la France... Le sommet de ce siècle de mémoire bretonne est le projet lancé en 1894 d'un extraordinaire panthéon breton qui serait érigé face au château, place de la Duchesse-Anne, finalement abandonné au profit du monument aux morts de la guerre de 1870-1871. Et en 1923 encore le Conseil général finance l'édition d'un ouvrage qu'il a commandé à Émile Gabory pour exalter les sacrifices de la Première Guerre mondiale : l'archiviste départemental y explique que les poilus bretons et vendéens du XI<sup>e</sup> Corps d'armée ont été héroïques car fidèles à leur foi, comme en 1793...

La Bretagne ainsi exaltée est donc bien particulière. Au sein du même Conseil municipal se développent en effet des thèses xénophobes, exprimées notamment dans un rapport présenté en 1851 par le polytechnicien, industriel et adjoint au maire Auguste Chérot qui, au nom de soucis d'hygiène, dénonce les « hordes nomades », les quartiers « infectés par ces invasions de mendiants qui nous viennent des campagnes de la Bretagne » : « malpropreté la plus repoussante... dégradation morale... ne comprennent que le bas-breton », aucun stéréotype ne manque.

Ces élites nantaises associent ainsi l'exaltation de la Bretagne du passé au plus profond mépris pour la Bretagne du présent, ce qu'expriment bien les Fêtes de la Bretagne en 1910 en proposant, quelques années après un village noir, « la reconstitution d'une rue bretonne avec ses *cases* rustiques »...

## 10) Ne faut-il pas quand même souligner la mémoire bretonne de Chantenay et Sainte-Anne ?

Si bien sûr : la commune ouvrière de Chantenay, et le quartier Sainte-Anne, accueillent tout naturellement les immigrés miséreux : c'est déjà ce quartier qui avait accueilli les Irlandais démunis qui fuyaient la répression anglaise à la fin du 17<sup>e</sup> siècle... On prêche en breton à Sainte-Anne autour de 1900 et, en 1913, on s'inscrit au café Le Goff, place Lamoricière, pour participer au « grand défilé breton » costumé qui parcourt l'ouest de la ville. Dans l'entre-deux-guerres, la droite appose même dans Chantenay une affiche électorale en breton (1929) et le Parti communiste s'adresse à eux spécifiquement en 1938. Un pardon est créé en 1941 et subsiste jusqu'en 1958. L'accent breton est encore parfaitement discernable dans le bas Chantenay dans les années 1960. La mémoire rejoint donc incontestablement l'histoire.

L'histoire donne cependant aux faits un sens un peu plus nuancé : il suffit de citer le curé de Sainte-Anne, Jean-Marie Le Huédé, qui demande au maire, en septembre 1850, « d'éliminer les refuges dégoûtants où les peuplades toujours renaissantes de Bas-Bretons vont souvent cacher des vices qui ne pourraient soutenir le grand jour dans leur pays ». Dans leur pays : c'est bien d'étrangers que l'on parle... Et en 1913 le concours de « vieilles chansons bretonnes » et celui de « danses bretonnes » jouxte le concours de skis, celui des mangeurs de soupe et les courses à ânes : on est cette fois passé au folklore.

## 11) Aujourd'hui, la perception nantaise de la Bretagne est dans l'ensemble positive. Comment expliquer ce tournant ?

Il s'est opéré en trois temps. La Première Guerre mondiale conduit à une reconnaissance ostensible du « prix du sang » payé par les Bretons : la Ville subventionne même la chaire de celtique de l'Université de Rennes et se veut « la capitale de la Bretagne ». De nombreuses manifestations culturelles s'inscrivent ensuite dans le même sens : semaine bretonne lors de l'Exposition nationale de 1924, commémoration du quatrième centenaire de l'édit d'Union de 1532, millénaire « de la reconstruction de Nantes » par Alain Barbetorte qui conduit même à la pose d'une plaque commémorative bilingue, efforts persévérants du conservateur du Musée Joseph Stany Gauthier. Il faut cependant souligner que la dimension linguistique est très peu prise en compte, en dehors du Cercle celtique créé en 1928 autour de personnalités conservatrices, et totalement coupé des populations bretonnantes des quartiers populaires.

Cette conversion culturelle est nettement combattue par les milieux économiques s'exprimant à travers la Chambre de commerce, et attachés à une aire d'attraction nantaise étendue à l'Ouest. Ces milieux soutiennent la région économique créée en 1919 qui, autour de Nantes, s'étend jusqu'à Quimper, les Sables-d'Olonne et Tours, et fait de Nantes la capitale de l'Ouest, avec le soutien de la Fédération régionaliste bretonne (qui croit retrouver là... les domaines de Nominoé !) et d'un homme politique influent, Abel Durand, auteur en 1941 de *Nantes dans la France de l'Ouest*.

Le deuxième temps, à partir de 1940, est très fortement influencé par les dérives du Parti national breton, de son journal *L'heure bretonne*, et d'un certain nombre de militants. Il suffit de citer une attaque contre le maire Gaétan Rondeau, attaché à cette notion de capitale de l'Ouest : « Notre grande ville bretonne est désormais livrée à ce vieillard qui, de petit avocaillon, fut hissé jadis par ses amis les francs-maçons et les juifs Schwob et Veil<sup>1</sup> [...]. Né dans la Mayenne, cet homme n'est pas breton et cela suffirait à nous le rendre indésirable comme premier magistrat de notre ville ducale. » Comme l'écrit très sobrement l'historien Didier Guyvarc'h, « de tels propos rendent difficile la reconstruction d'une mémoire bretonne après la guerre »...

Il faut donc attendre la fin des années 1960, même si Nantes acquiert son indépendance académique à l'égard de Rennes dès 1961. En 1970 ainsi, le maire André Morice empêche une manifestation commémorant... le 250<sup>e</sup> anniversaire de l'exécution de Pontcallec ! Sept ans plus tard, il promet juste avant les élections de créer une Maison de la culture bretonne... Entre

<sup>1</sup> Il s'agit de deux figures éminentes de la presse nantaise.



temps, la vague et la vogue de la culture bretonne ont pris de l'ampleur, et l'identité bretonne est devenue incontestablement positive. En 1977, le Conseil général consacre l'évolution en adhérant à la Charte culturelle bretonne, sans pour autant souhaiter un changement du découpage administratif.

## 12) Le cas de Saint-Nazaire est-il comparable ?

Certainement pas, pour des raisons de mémoire bien plus que d'histoire.

Saint-Nazaire, il faut le rappeler avec force, est une « ville nouvelle » : le bourg ne compte que 863 habitants en 1846, et la commune 4 145 habitants en incluant les ruraux. La population est passée à 18 000 habitants vingt ans plus tard, et doublera encore jusqu'à 1914. Or une part importante des immigrés vient du Finistère et surtout du Morbihan, du canton de Sarzeau en particulier, au point qu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle un prêtre vient chaque année de Sarzeau pour prêcher le Carême ! La ville connaît donc une situation logiquement comparable à celle de Nantes, et pour les mêmes raisons : l'afflux d'une main-d'œuvre peu qualifiée issue des campagnes bas-bretonnes, dans des conditions matérielles sans doute encore pires (en termes de logement au moins), et dans une proportion probablement comparable à celle de Chantenay.

Mais ce passé breton et bretonnant est très largement occulté dans la mémoire, qui retient surtout l'épisode suivant, celui du recrutement massif de main-d'œuvre en Brière, caractéristique de l'entre-deux-guerres. Et les ravages de la Seconde Guerre mondiale bouleversent de nouveau la ville et, en partie, sa population, contribuant sans doute à réduire encore la place des immigrés vannetais dans la mémoire.

Ainsi, les liens de Saint-Nazaire avec le reste de la Bretagne relèvent-ils aujourd'hui de choix militants plus que d'une mémoire entretenue, comme d'ailleurs dans la plupart des communes de Loire-Atlantique.

## 13) Est-ce Pétain qui a séparé Nantes de la Bretagne en 1941 ?

Nous sommes au milieu du 15<sup>e</sup> siècle. À Morlaix, il existe deux taxations du vin : 15 sous par tonneau pour le « vin breton », et le double pour le vin d'« hors Bretagne et nantoys ». Les ducs de Bretagne ont ainsi inventé la Bretagne à quatre départements, amputée de l'actuelle Loire-Atlantique...

Le 31 juillet 1895, Anatole Le Braz, s'adresse solennellement aux lycéens de Quimper : « tout le long du littoral breton, de l'embouchure de la Vilaine jusqu'à celle de la Rance... ». Une des plus grandes voix de la Bretagne vient de réinventer la même Bretagne amputée...

Soyons clair : de tels exemples (ils pourraient être nombreux, et dans les deux sens !) ne prouvent strictement rien, sinon quand même deux petites choses essentielles : il n'existe en la matière aucune évidence de l'histoire, et Pétain n'est pas celui qui a séparé Nantes de la Bretagne. Cette dernière assertion est un argument de pure polémique, fondé sur la mauvaise foi et/ou l'ignorance : il s'agit d'associer l'idée du découpage actuel à un homme, ou à un régime, qu'à peu près personne ne défend aujourd'hui, et de bénéficier ainsi de l'effet d'opprobre.

La première trace contemporaine d'une séparation entre Nantes et la Bretagne implique l'Église catholique qui, en 1859, organise un archevêché de Rennes pour quatre départements, Nantes étant rattaché à Tours. Diverses logiques s'exercent ensuite du côté des pouvoirs publics, ce qui montre bien qu'à cette époque au moins il n'existe pas en la matière de ligne politique favorable ou hostile à une identité régionale alors bien faible : la logique académique retient un grand Ouest, la logique militaire deux régions installées à Rennes et Nantes, la logique économique et celle du profit deux compagnies de chemin de fer, l'une pour Paris-Rennes-Brest, l'autre pour Paris-Tours-Nantes-Quimper (nous le payons aujourd'hui encore de l'absence d'une vraie liaison ferroviaire directe entre Nantes et Rennes). La logique postale (et la crainte des homonymies) conduit aussi, sans le moindre état d'âme, en 1887-1888 et encore en 1920, à associer au nom de plusieurs communes de Loire-Inférieure un « -de-Bretagne » : Le Temple-de-Bretagne ou Montoir-de-Bretagne par exemple.

L'évolution devient nette en revanche dans l'entre-deux-guerres : les milieux économiques et les édiles expriment avec force le souci de faire de Nantes la capitale de l'Ouest, non sans difficulté d'ailleurs. Les « régions Clementel » mises au point entre 1915 et 1919 ne rattachent à Nantes que le sud de la Bretagne, les régions économiques de 1938 – qui ont déjà le statut d'établissement public, et un rôle consultatif – séparent Rennes et ses quatre départements de Nantes, qui en mène sept.

Le 13 juillet puis le 6 novembre 1940, le maréchal Pétain annonce la renaissance des provinces. C'est l'occasion pour le maire de Nantes Gaétan Rondeau d'exprimer avec force sa conception du découpage régional, dans la longue préface qu'il donne au livre de son ami Abel Durand, déjà évoqué. Le souci majeur de Rondeau est d'éviter la création d'une région correspondant à la Bretagne historique, dans la crainte d'enfermer Nantes dans une zone d'influence trop étroite et également de voir Rennes en devenir la capitale. Il plaide donc pour un grand Ouest, région « naturelle », n'hésite pas à invoquer une unité née de la Chouannerie et des guerres de Vendée, et transforme même le musée du Château en « musée du folklore breton, vendéen et angevin » ! Dans le même souci, qui exprime très bien les vues des milieux économiques, Abel Durand fait de Nantes la « première ville de Vendée »...

Le 19 avril 1941, malgré la position personnelle de Pétain en faveur d'une Bretagne à cinq départements, le Conseil national de Vichy, divisé, choisit une Bretagne amputée de la Loire-Inférieure, avec Rennes pour capitale, et une région d'Angers, dont relèvent la Loire-Inférieure, le Maine-et-Loire, la Mayenne, la Sarthe et une partie de l'Indre-et-Loire. Cette décision, consacrée par un décret le 30 juin, est une défaite aussi bien pour les nationalistes bretons que pour les milieux économiques et les édiles nantais. Ce découpage est officiellement supprimé en 1946.

Après la Libération, les édiles nantais reprennent la ligne politique – peut-être suivie jusqu'à nos jours – d'avant-guerre : tout faire pour qu'Angers ne demeure pas capitale, éviter le regroupement avec la région de Rennes qui ferait de la ville d'Ille-et-Vilaine la capitale. Ainsi la Ville n'adhère-t-elle au Celib<sup>2</sup> qu'en 1965, à la veille de l'effondrement de ce dernier. Et il est juste de relever qu'au-delà des pétitions de principe le Celib inscrit ses plans d'action dans la Bretagne des quatre départements...

L'actuel découpage régional, mis en place en 1956 lors du renforcement des services régionaux des ministères, et consacré en 1972, est donc l'héritier d'un processus historique long, complexe, et ne peut se réduire à un simple choix du régime de Vichy.

#### **14) Et les Vendéens de Nantes dans tout cela ? Et les habitants d'autres origines ?**

Il existe trois manières (au moins !) de répondre à cette question.

La première se fonde sur l'histoire. Historiquement, Nantes est un assez extraordinaire *melting pot* et accueille, dès le 18<sup>e</sup> siècle au moins, trois immigrations massives (au moins à l'échelle de l'époque) : celles de Bretagne, du Poitou (actuelle Vendée comprise) et du val de Loire. L'Anjou est même alors le premier fournisseur de main-d'œuvre, et les confins des actuelles Vendée et Loire-Atlantique fournissent à Nantes une main-d'œuvre saisonnière, dans les métiers du bâtiment en particulier.

La deuxième se fonde sur la démographie récente : la part des Nantais nés en Maine-et-Loire et en Vendée l'emporte désormais sur celle des natifs des autres départements bretons, tout simplement parce que la Bretagne n'est plus une terre d'émigration : les natifs de Bretagne étaient encore 40% des « immigrés » en 1939, mais 18% seulement en 1975. Démographiquement parlant, Nantes devient donc plus vendéenne et angevine (pour ne pas dire « ligérienne ») que bretonne.

La troisième, plus subjective, apprécie les conséquences de ces réalités sur le sentiment breton. La diversification croissante des origines de la population ne renforce probablement pas l'aspiration à un rattachement à la Bretagne, mais il s'agit aussi, en partie au moins, d'une fausse

---

<sup>2</sup> Le Centre d'étude et de liaison des intérêts bretons est un *lobby* créé en 1950, qui rassemble des élus de toutes tendances, à l'exception des communistes.

question : on peut être d'origine bretonne et se moquer de ces questions, ou d'origine angevine et réclamer farouchement le rattachement à la région de Bretagne.

### 15) Quels peuvent être les avantages d'un rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne ?

Deux constats liminaires. Le thème, d'abord, est un véritable marronnier<sup>3</sup> de la presse nantaise : on s'étripe dans le courrier des lecteurs, à la limite de l'insulte, on polémique entre « MH » et « MLS » (car les auteurs réclament massivement l'anonymat, à la notable exception de responsables politiques – tantôt des responsables de l'Union démocratique bretonne, tantôt un des responsables de la communication d'une grande collectivité territoriale... – se présentant comme d'ordinaires « lecteurs de Nantes »...), on assène les « évidences » parfaitement contradictoires... « Il n'y a pas de question à se poser », « il n'y a et il n'y aura jamais qu'une Bretagne », « depuis Charlemagne et jusqu'à ce jour le pouvoir central... », sans oublier « les leçons de l'histoire » bien sûr. On a même pu lire, en 1996, que le succès nouveau d'Halloween montrait le caractère celtique de Nantes (mais on n'a pas lu le contraire quand cette fête revenue des États-Unis a fait long feu...), et en 2008, actualité aidant, un parallèle avec le Tibet... On a pu lire aussi dans une revue à prétention historique – et cette fois ce n'est plus drôle – une interrogation sur le caractère ethnique de la population du pays de Retz, preuve de l'appartenance à la Bretagne.

L'autre évidence est que le débat, réel quelle que soit sa qualité, s'organise bien autour de la question du rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne – avec les pour, les contre, et les indifférents... qui s'expriment parfois –, très peu sur la région des Pays de la Loire, sinon pour la balayer d'un revers de plume, et jamais sur ce qui pourrait constituer l'identité de cette région. Depuis vingt ans en outre, plusieurs ouvrages ont été entièrement consacrés à la question, en particulier ceux de Pierre-Yves Le Rhun (*Bretagne et grand Ouest*, Skol Vreizh, 1988) et de Jean Ollivro (*La Bretagne réunifiée*, en collaboration avec J. Martray, Les Portes du Large, 2002), tous favorables au rattachement.

Il est donc périlleux, et également difficile, de résumer aussi honnêtement que possible les argumentaires.

Les arguments *favorables au rattachement* sont essentiellement au nombre de quatre, dont l'importance a varié au cours des années. Le premier, purement négatif, consiste à souligner *la faiblesse et l'absurdité de la région des Pays de la Loire*, et à polémiquer contre toute initiative de son Conseil régional ou de son président visant à lui donner plus de poids dans l'opinion. Il s'appuie en particulier sur l'absence d'unité, de la Sarthe à la Vendée, sur l'absence de passé commun, et bien entendu sur le fait qu'aucune instance démocratique n'a présidé à un découpage purement technocratique. Il est très rare de voir exprimer, en réponse, le fait de la large participation des citoyens aux élections régionales organisées dans ce cadre, et je n'ai trouvé aucune trace d'une recherche ou de propositions sérieuses qui mettraient l'accent sur de réels points communs aux composantes de la région des Pays de la Loire, en matière historique, patrimoniale ou même identitaire<sup>4</sup>. Il y a donc bien ici constat de carence de la part des responsables politiques aussi bien que des « intellectuels », d'autant plus lourd de sens que la région des Pays de la Loire édite depuis 1984 la revue *303*, centrée sur le patrimoine, mais dont le titre, de manière révélatrice, doit tout au hasard de l'« addition » des numéros de plaques minéralogiques des départements qui la composent.

Le deuxième argument renvoie à *l'histoire* : je n'y reviendrai pas ici, puisque c'est l'objet même de cet article.

<sup>3</sup> Rubrique récurrente, à l'exemple des usages funéraires de la Toussaint et des bouchons de départs en vacances...

<sup>4</sup> Ces points communs existent pourtant, même s'ils sont très sensiblement moins forts que les points communs avec la Bretagne. La portée de l'argument, soulignons-le, est faible : le même constat vaudrait pour la plupart des entités territoriales françaises, et rejoint notre interrogation globale sur le poids de l'argument historique...

Le troisième argument porte sur le souci de préserver et développer *l'identité bretonne de Nantes* et découle du précédent. Il est facile ici d'invoquer, par exemple, la mutilation de l'information née de l'organisation régionale de *France 3* et plus encore d'*Ouest-France*, qui consacre la page régionale de l'édition de Nantes aux seuls Pays de la Loire, sans avoir jamais pu ou voulu doubler cette page de la reproduction de la page « Bretagne » publiée de Rennes à Brest. De même est-il incontestable que l'organisation de nombreux championnats et compétitions sportifs dans le cadre régional prive les jeunes de Loire-Atlantique de contacts avec la culture bretonne ou même plus simplement la géographie bretonne. Au-delà de tels constats, incontestables, il est cependant facile de souligner que l'identité bretonne de Nantes s'exprime très bien, comme le montrent par exemple les informations diffusées par l'Agence culturelle bretonne de Loire-Atlantique, la floraison des associations culturelles « bretonnes », ou l'exposition permanente du Musée d'Histoire de Nantes. Et les remarques sur l'absence de politique « bretonne » de la collectivité départementale sont tombées devant le volontarisme en la matière de son actuel président. Il reste évidemment juste de relever que la collectivité régionale ignore, à très peu près, la dimension bretonne.

Le dernier argument est aujourd'hui le plus valorisé par les partisans du rattachement : il s'agit du caractère positif de *l'image de la Bretagne* et de ses effets *en matière de tourisme et d'économie*. Personne, à ma connaissance, ne nie l'évidence en termes d'image, et elle est très utilisée par le tourisme littoral, au point que Pornic s'affiche depuis peu comme « la première commune bilingue français-breton » ! L'utilisation économique, traditionnelle à Nantes (pensons aux images publicitaires de la conserverie et de la biscuiterie au début du 20<sup>e</sup> siècle, par exemple), serait aujourd'hui plus difficile, au point que le département s'est par exemple voulu partie prenante de la Maison de la Bretagne à Paris.

Il est cependant surtout intéressant de relever l'adaptation tactique de l'argument. Longtemps, il a porté sur la force économique évidemment plus grande qu'aurait une Bretagne à cinq départements. Mais cet argument s'est révélé à double tranchant, dans la mesure où il était encore plus pertinent à l'échelle d'un Grand Ouest. Il a donc évolué en associant aux stricts arguments économiques un argument d'image, indiscutablement plus favorable à l'entité bretonne qu'au Grand Ouest : l'association est affirmée dès 1988 par Pierre-Yves Le Rhun.

Il en ressort que les arguments favorables sont non seulement fortement affirmés, mais aussi étayés par les réflexions de spécialistes. Il faut donc s'interroger sur ce qui peut expliquer qu'un dossier apparemment fortement étayé n'ait abouti à aucun résultat concret en deux décennies.

## 16) Quels arguments s'opposent donc à l'idée du rattachement à la Bretagne ?

La grande difficulté du débat tient largement à la *nature* différente des réflexions. Les arguments en faveur du rattachement ne sont en effet guère combattus, même dans leurs parties faibles. Et, on va le voir, les arguments contraires sont apparemment peu nombreux, et, sauf le premier, de portée limitée. Il faudra donc aller plus loin pour comprendre...

Le principal argument tient dans *la nature de Nantes*, telle que la perçoivent des géographes comme Alain Chauvet et dans une large mesure Jean Renard, ou bien encore un géographe et écrivain comme Julien Gracq, et quelques historiens.

Gracq illustre la position du « ni, ni » : il considère que Nantes n'est ni bretonne, ni ligérienne, ni vendéenne, mais avant tout originale. Il a raison de souligner que Nantes n'est plus vraiment ligérienne depuis la quasi-disparition de la navigation en Loire au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, après l'arrivée du chemin de fer. L'argument est en revanche beaucoup plus fragile quand Gracq évoque le changement brutal de l'habitat – les « bourrines coiffées de tuiles » – dès qu'on franchit la Loire : le fait est évidemment exact, mais n'a de sens que si on considère qu'il existe un type breton unique, exactement comme certains ont longtemps considéré que le breton était *la* langue de la Bretagne.

L'analyse est développée et sensiblement améliorée par ses successeurs Chauvet et Renard qui voient volontiers en Nantes une métropole dont la vocation serait comparable à celle d'Hambourg : une métropole à la fois isolée et vouée à prendre la tête d'une très vaste région humaine et économique, réunissant la Bretagne, les actuels Pays de la Loire, une partie de la région Centre et le Poitou. Cette conception rejoint, à bien des égards, celle des milieux économiques et des édiles de l'entre-deux-guerres, et peut s'appuyer sur une solide analyse du rôle historique de la ville. Elle est soutenue aujourd'hui par un certain nombre d'économistes, et bénéficie de l'élargissement de l'Europe, souvent analysé comme favorisant l'émergence, à terme, de très grandes régions. Elle est suffisamment solide pour avoir contraint les partisans du rattachement à infléchir leur argumentaire, nous l'avons vu. Les seuls arguments notables à son encontre sont de deux ordres : constater que des régions européennes de taille moyenne, comme la Bretagne, résistent bien à la compétition économique, ce qui est indiscutable, mais pas assuré dans l'avenir ; et insister sur le rôle économique de l'image de la Bretagne, argument aussi difficile à contester qu'à peser.

Quelques autres arguments ont été avancés, d'un intérêt très inégal : le coût d'un tel changement administratif, et le fait qu'une telle réforme n'était pas perçue comme prioritaire par l'opinion, sont des réalités, mais il est facile de les invoquer à l'encontre de tout changement. L'argument du nouveau découpage (que faire des départements « abandonnés » ?) ne tient plus guère depuis que les partisans du rattachement ont largement (et récemment) diffusé la proposition élaborée par Pierre Le Rhun dès 1988, celle de quatre « régions fortes » dans l'Ouest, Bretagne, Normandie réunifiée, Val-de-Loire (de la Mayenne au Cher) et Poitou-Charentes incluant la Vendée.

### **17) Mais quels sont donc alors les enjeux de fond de cette question ? La notion même de territoire ?**

Effectivement, le premier enjeu fondamental concerne *la notion de territoire et de frontière*. Ainsi, l'interrogation qui préside au présent article ne porte pas sur le fait de savoir si Nantes est *en Bretagne*, et ce choix me semble essentiel : personne ne conteste la réalité des « Bretons de Paris » ou de New-York, et on peut concevoir d'être Breton à Nantes sans que Nantes fasse partie d'un territoire administratif nommé « Bretagne »...

Les historiens Michel Denis et Didier Guyvarc'h, en particulier, ont beaucoup travaillé cette question et insisté – à juste titre – sur l'idée qu'il n'existe pas de territoire breton un et indivisible : le territoire est une construction humaine. La Bretagne administrative existe ainsi jusqu'en 1790, et dans d'autres limites depuis 1956. Il n'y a sans doute jamais eu de « Bretagne économique », mais des axes (ou triangles !) essentiels, tels Nantes/Saint-Malo/Lorient au 18<sup>e</sup> siècle (le grand large et la traite négrière), ou celui de la conserverie au 19<sup>e</sup> siècle sur la côte méridionale étendue jusqu'à Croix-de-Vie. La « Bretagne politique » n'a jamais existé non plus, mais au contraire une Bretagne « blanche » des conservateurs aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle, et une Bretagne bleue puis rouge puis rose, longtemps niée – être Breton exigeait, aux yeux de conservateurs longtemps majoritaires, de faire siennes les valeurs conservatrices –, puis combattue. La « Bretagne en image » existe, elle, mais souvent dans le domaine des stéréotypes, et alors réduite à la Basse-Bretagne : celle des ploucs, de Bécassine, celle du sous-développement telle que la perçoit encore en 1956 Abel Durand, puis à partir des années 1970 celle du dynamisme économique et de la création culturelle (au moins musicale en tout cas). On pourrait même aller jusqu'à évoquer la « province de l'âme » chère à Julien Gracq : cela implique que, indépendamment de tout territoire, est Breton qui veut...

Ce ne sont pas là simples réflexions théoriques : la notion de frontière ne peut plus avoir le même sens en 2008 que voici cinquante ans seulement. Chacun a pu observer leur effacement progressif au sein de la Communauté européenne. À l'intérieur du territoire national, il existe aujourd'hui un enchevêtrement des compétences et des coopérations des villes, des départements, des régions, qui permet des alliances à géométrie variable par projet : le dynamisme en la matière

du Conseil général, sous la présidence de Patrick Mareschal, le démontre régulièrement et pourrait paradoxalement avoir pour résultat de rendre le rattachement moins évidemment nécessaire, aux yeux de certains militants culturels. Un exemple particulièrement fort en a été donné au début de 2008, avec la participation du Conseil général au financement de l'Office de la langue bretonne.

Certains se demandent même si, aujourd'hui, le découpage territorial des départements et des régions est encore un véritable enjeu. Ce doute repose sur le constat de l'importance décisive des villes, y compris dans le cadre européen : la réflexion du nouveau maire de Rennes, Daniel Delaveau, dans le numéro 9 de *Place publique*, est à cet égard très significative. Il s'appuyait, rappelons-le, sur le fait que les aires urbaines de Nantes et de Rennes étaient sur le point de se rejoindre, que ce serait la nouvelle réalité bientôt vécue par les habitants, et que dès lors la coopération entre ces deux villes était bien plus importante que celle entre Rennes et Brest, par exemple. Non sans malice, il indiquait aussi que ces territoires, de plus en plus variables, pourraient conduire un jour à un redécoupage administratif réunissant Rennes et Nantes. L'important n'est pas que cette analyse soit juste ou non, mais bien dans la manière d'envisager le découpage territorial comme une conséquence des réalités vécues, et non comme un préalable. L'historien ne peut qu'adhérer à la méthode : le découpage des territoires, à l'échelle de l'histoire, finit par épouser les réalités...

Et l'on a hélas vu ailleurs les ravages qu'ont pu entraîner les questions de territoire lorsqu'elles sont posées en termes d'idéologies aussi primaire que le nationalisme : il suffit de rappeler qu'un des nœuds de la question du Kosovo est le souvenir entretenu de la bataille de 1389 qui voit la mort au combat, face aux Turcs, du dernier tsar des Serbes. Nous n'en sommes pas là, très heureusement, en Bretagne... ou dans les Pays de la Loire. Mais, exemple plus proche de nous à tous égards, c'est au nom de l'histoire – et à cet égard, à juste titre – que le Reich allemand a revendiqué le territoire de l'Alsace, au nom de l'histoire aussi – pas celle de la même période, simplement... – que la France en a fait autant, justifiant ainsi la préparation de l'opinion publique à la guerre avant 1870, avant 1914, et de terribles exactions entre 1940 et 1944...

### **18) L'attitude de l'opinion publique et des élus n'en est pas moins claire. Ne suffit-il pas de laisser faire la démocratie ?**

Les Conseils généraux des cinq départements concernés, le Conseil régional de Bretagne, les Conseils municipaux de la très grande majorité des communes de plus de 3 000 habitants, des milliers d'élus de toutes les sensibilités politiques ont adopté des vœux en faveur du rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne, et cela, souvent, depuis plus de vingt ans. Pendant la même période, la France a été dirigée par des majorités impliquant toutes les forces politiques démocratiques, et plusieurs signataires de ces vœux ont fait partie du gouvernement... sans que rien ne se passe dans le domaine qui nous intéresse. On ne peut que s'interroger sur cette contradiction, qui n'est inexplicable qu'en apparence.

Première pièce au dossier, *les manifestations*. Elles ont commencé en 1973 avec 200 personnes parmi lesquelles le futur président du Conseil général de Loire-Atlantique, Patrick Mareschal. Un premier point culminant est atteint en 1981 avec 8 000 personnes (selon les organisateurs), venues de toute la Bretagne et de la région parisienne. Après une « traversée du désert », selon la formule de Pierre-Yves Le Rhun, les manifestations reprennent en 1998, réunissant un nombre de participants que chacun s'accorde à chiffrer en milliers de personnes. L'important n'est pas ici la querelle des chiffres, mais deux constats : seuls manifestent les partisans du rattachement, ce qui montre le dynamisme de la revendication ; et l'on peut lire le succès de ces mouvements de manière très contradictoire, en soulignant leur importance ou au contraire leur faiblesse (en particulier lorsqu'elles mobilisent à l'échelle régionale).

Les actions plus ponctuelles, ou de communication, sont extrêmement nombreuses, mais n'impliquent en général que de très petits nombres de personnes.

Deuxième pièce au dossier, un *mouvement associatif* également très dynamique se mobilise à la moindre occasion. Ainsi, quand trois militants sont poursuivis en novembre 2007 pour avoir symboliquement retiré des plaques portant le nom d'Olivier Guichard – considéré comme la figure emblématique de la région des Pays de la Loire –, un texte de soutien est signé par Bretagne réunie, Skoazell Vreizh, le Syndicat des travailleurs de Bretagne, la Coordination antirépressive de Bretagne, un site militant, Bemdez, Galv Karaez, Emgann-MGI, le Parti breton, la Coordination Bretagne indépendante et libertaire, l'Union démocratique bretonne et le Mouvement guyanais de décolonisation et d'émancipation sociale. La presse locale relaie très bien ce type d'expression : dans cet exemple précis, la liste des signataires occupe le tiers de l'article... Ces organisations n'ont, pour la plupart, que des effectifs extrêmement réduits, mais la conviction militante est souvent très forte, et l'unanimité quasiment absolue dans l'ensemble du mouvement culturel associatif des cinq départements.

Plus continûment, l'action est animée par *Bretagne réunie*, nom actuel d'un collectif d'associations dont les origines remontent à 1969 (Comité Nantes en Bretagne) et surtout 1974 (B 5 – Fédération Bretagne 5 départements). Ce collectif agit sous des formes extrêmement diverses (rédaction d'argumentaires, pétitions, manifestations, fêtes, interventions auprès des élus, etc.), et souligne alors non sans raison la faiblesse de ses moyens face à ceux de « l'adversaire », la collectivité publique régionale. Le mouvement prend en 1980 le nom de CUAB (Comité pour l'unité administrative de la Bretagne), sous la présidence de Patrick Mareschal puis, pendant 17 ans, de Pierre-Yves Le Rhun. Sous le nom de Bretagne réunie (2004), il organise aussi bien des manifestations de rue que des actions de communication, à l'exemple de la « décontamination » de l'Hôtel de région malade de « ligériose » (février 2007)... *Ces actions peuvent être perçues parfois comme indécentes, ainsi par exemple lorsque le « droit à l'unité territoriale » est présenté comme relevant des droits de l'homme, à l'occasion du Forum mondial des droits de l'homme ouvert à Nantes le 30 juin 2007. Ce mouvement joue également un grand rôle dans l'adoption du vœu pour la réunion de la Bretagne adopté par le Conseil général de Loire-Atlantique puis le Conseil régional de Bretagne en 2001.*

Ces actions rejoignent des pétitions de principe d'élus, nous l'avons vu, dont certaines sont très anciennes : c'est ainsi à l'unanimité que le Conseil général de Loire-Atlantique a décidé, dès 1977, d'adhérer à la Charte culturelle de Bretagne.

Et restent évidemment les sondages.

### **19) L'unanimité de ces sondages ne reflète-t-elle pas à coup sûr la réalité de l'opinion ?**

Organisés en 1986, chaque année de 1998 à 2002, puis en 2006, ils donnent tous en Loire-Atlantique une réponse « tout à fait » ou « plutôt » favorable au rattachement, le maximum étant atteint en 2001 avec 71%. Leurs résultats sont parfois critiqués pour deux raisons : une organisation en l'absence de débat contradictoire susceptible d'éclairer l'opinion, et surtout le caractère abstrait de la question qui n'évoque évidemment pas des difficultés comme celle de la capitale de la région réunifiée. Ce point sensible est en général écarté comme « secondaire » ou « passéiste » par les tenants du rattachement, qui avancent parfois aussi l'idée du partage des fonctions entre Nantes, Rennes et Brest.

En réalité, le « débat », tel qu'il est mené à chaque sondage, est tellement biaisé qu'il en est un bel exemple de manipulation de l'opinion, parfois de bonne foi, parfois certainement de mauvaise foi ou tout simplement par incompetence. Le sondage organisé pour le Conseil général en 2002 par la Sofres aurait dû alerter : si 65% des habitants de Loire-Atlantique se déclaraient favorables à une évolution de l'organisation territoriale, 29% seulement se déclaraient favorables au rattachement avec la Bretagne. Le sondage de 2006 (réalisé par TMO-Régions, filiale de CSA, pour France 3 Ouest) apporte l'explication, grâce à sa méthodologie enfin correcte. D'une part, il pose les *deux* questions (pour le rattachement, ou pour le statu quo) ; d'autre part, il prend en compte les personnes sans opinion : autant le « talon » habituel de quelques pour cent n'a guère de signification, autant une proportion de 19% en Loire-Atlantique (et même 30% dans l'ensemble des deux régions !) prend un sens.

Il en ressort que 68% des habitants du département (55% en prenant en compte les indécis) souhaitent le rattachement à la Bretagne... et 60% le maintien dans l'actuelle région des Pays de la Loire. L'on a bien lu : les chiffres sont parfaitement contradictoires, preuve d'une grande fragilité des opinions. Mieux ou pire : 16% des sondés sont favorables aux deux idées à la fois ! Les vrais « partisans du rattachement » (pour le rattachement, contre le maintien dans les Pays de la Loire) sont finalement 31%, les « partisans du statu quo » 37%, et les « indécis » (aux réponses contradictoires ou incertaines) 32%. On note que ces chiffres rejoignent ceux du sondage du Conseil général en 2002, et également les 28% de partisans du rattachement dénombrés par un sondage non publié de TMO en 1999. Ajoutons que ces partisans, en 2006, apparaissent plutôt âgés (35% des 65 ans et plus, mais seulement 21% chez les 18-34 ans), ce qui ne laisse pas augurer une évolution favorable au rattachement.

En l'état actuel de nos connaissances, on ne peut donc conclure qu'à une opinion extrêmement partagée, et en aucun cas à une opinion massivement favorable au rattachement. Cela n'en donne que plus d'importance aux campagnes d'explication, à la mobilisation de l'opinion, au rôle du mouvement associatif et des élus : quelle que soit l'opinion de chacun sur la question, on ne peut à cet égard que saluer le courage politique de Patrick Mareschal, seul élu d'importance à avoir pris clairement position et à agir conformément à cette position.

## 20) Cela aide-t-il à comprendre pourquoi les choses n'avancent pas ?

Il est très difficile de répondre, d'autant que les propos de quelques élus, tenus en privé, ne peuvent prétendre représenter des positions certainement très diverses. La seule certitude est que les éléments ici évoqués ne sont jamais, ou presque jamais, repris en public...

Il est très probable, d'abord, que le vote de vœux soit, pour certains élus, une manière de se débarrasser d'un problème, avec la certitude, fondée ou non, que de telles pétitions de principe n'auront aucun effet : c'est une variante de la célèbre formule selon laquelle les promesses n'engagent que ceux qui les croient...

Plus profondément, des élus peut-être nombreux – comment savoir ? – peuvent à la fois émettre une opinion sentimentalement sincère, et considérer qu'aucun gouvernement ne s'engagera dans un tel guépier : les faits, depuis vingt ans, ne leur donnent pas tort, mais il est rare de voir un élu s'exprimer avec la spontanéité de Daniel Delaveau lançant, dans l'entretien déjà cité accordé à *Place publique* : « s'il faut attendre la constitution d'une Bretagne à cinq départements pour faire évoluer les relations [de Rennes] avec Nantes, nous risquons d'attendre longtemps »... Cela peut conduire à maintenir un sentiment quant à un éventuel rattachement, et à considérer en même temps que la question n'est pas d'actualité en termes de politique municipale, départementale ou régionale, à l'échelle d'un voire de plusieurs mandats.

Jouent très certainement aussi des doutes sur la réalité de l'opinion : en Basse-Bretagne en particulier, l'élargissement de la région à la Loire-Atlantique est parfois perçu comme le dangereux renforcement du déséquilibre économique et démographique en faveur de la Haute-Bretagne ; et, plus largement, le constat qu'à de très rares exceptions locales près les militants régionalistes obtiennent des résultats électoraux dérisoires, et ne sont élus dans des collectivités que grâce au souci de partenaires (le Parti socialiste en général) d'élargir leur base électorale. Même les vœux favorables au rattachement émis par les Conseils généraux, de même, divergent sur des points importants : le Finistère ne veut que d'une Bretagne à cinq départements, l'Ille-et-Vilaine veut inclure la Mayenne, la Loire-Atlantique de même pour la Vendée... Exceptionnellement, ces doutes sont exprimés publiquement, ainsi par le vice-président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, Jean Normand, lors d'une réunion organisée à Nantes par Bretagne réunie en février 2007. C'est en quelque sorte la modernisation d'un ancien proverbe cornouaillais : *mont da naoned da c'hortoz bezañ daonet*, aller à Nantes en attendant d'être damné... Enfin et surtout, les élus ont parfaitement connaissance de la photographie réelle de l'opinion des habitants de la Loire-Atlantique, telle qu'elle est exposée plus haut.



On peut associer à ce... réalisme une attitude comme celle de l'Église catholique qui, lors de la réorganisation des archevêchés intervenue en 2003 en épousant le cadre régional, a très prudemment choisi de n'en attribuer aucun à Nantes – seule capitale de région dans ce cas –, donc de ne pas séparer la Loire-Atlantique de Rennes, tout en rattachant à Rennes l'ensemble de la région des Pays de la Loire !

### **21) En définitive, que nous enseigne donc l'Histoire en ce domaine ?**

D'abord, la modestie : l'histoire, on l'a bien constaté au fil de la lecture, ne peut prétendre apporter de réponse sans la démographie, l'économie, la géographie. Si elle prend ici tant d'importance, c'est simplement parce qu'elle est fortement invoquée dans l'argumentaire en faveur d'un rattachement de la Loire-Atlantique à la région Bretagne.

Ensuite, le doute : ainsi quand elle oppose les réalités historiques du découpage territorial, qui donnent à Nantes un très long passé breton, et le mépris de certains de ses habitants au moins à l'égard des « Bretons » ; ou quand elle oppose les évidences du passé à des logiques administratives et économiques mouvantes. Une part au moins des débats actuels, et très certainement leur vivacité, tiennent dans la coïncidence entre deux changements importants, l'émergence d'une identité bretonne positive et forte dans les années 1970, et la réalité du découpage régional devenu bien plus présent à partir des lois de décentralisation de 1982.

Sauf, enfin, à imaginer un monde immuable et, pourquoi pas, voulu par Dieu, la lecture du passé nous apprend au moins une chose : on ne tranche pas des débats d'aujourd'hui en invoquant l'histoire, sauf à s'exposer à bien des périls. Chaque citoyenne, chaque citoyen se forme une opinion en fonction de critères librement choisis – et l'histoire peut en faire partie, bien évidemment –, et surtout en fonction des aspirations du présent et d'une vision de l'avenir.

**Alain Croix**